

Sablé-sur-Sarthe

Réunion de la CLI

Ordre du jour

1. Le rapport annuel 2009 (TSN)
2. L'incident du 6 janvier 2009

1. Le rapport annuel 2009 (TSN)

- Textes et documents de référence
- Recommandations pour la rédaction
- Rapport annuel 2009 de Sablé

Textes et documents de référence

- Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (loi TSN)
- Guide de l'ASN n°3 présentant des recommandations pour la rédaction des rapports annuels d'information du public relatifs aux installations nucléaires de base (projet)

La loi TSN

Art. 21. Tout exploitant d'une installation nucléaire de base établit chaque année un rapport qui expose :

- *les dispositions prises en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ;*
- *les incidents et accidents en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, soumis à obligation de déclaration [à l'ASN], survenus dans le périmètre de l'installation, ainsi que les mesures prises pour en limiter le développement et les conséquences sur la santé des personnes et l'environnement ;*
- *la nature et les résultats des mesures des rejets radioactifs et non radioactifs de l'installation dans l'environnement ;*
- *la nature et la quantité de déchets radioactifs entreposés sur le site de l'installation, ainsi que les mesures prises pour en limiter le volume et les effets sur la santé et sur l'environnement, en particulier sur les sols et les eaux.*

Ce rapport est soumis au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'installation nucléaire de base, qui peut formuler des recommandations. Celles-ci sont annexées au document aux fins de publication et de transmission.

Ce rapport est rendu public et il est transmis à la commission locale d'information et au Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.

Un décret précise la nature des informations contenues dans le rapport.

Le guide ASN n°3

- Recommandations générales
- Format du document
- Descriptions succincte des installations
- Présentation des dispositions prises en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection
- Présentation des incidents et accidents
- Présentation des rejets
- Présentation de la gestion des déchets
- Présentation des autres nuisances (risque microbiologique, bruits, odeurs, etc.=
- Présentation des actions en matière de transparence et d'information
- Recommandations du CHSCT
- Diffusion du rapport

Le rapport annuel 2009 de Sablé

● Plan du rapport

- Présentation Ionisos, irradiateurs et irradiateur Sablé
- Dispositions prises en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection
- Incidents et accidents
- Rejets radioactifs et non radioactifs
- Gestion des déchets
- Autres nuisances
- Actions en matière de transparence et d'information

● Conclusion du rapport

● Recommandations de la DUP

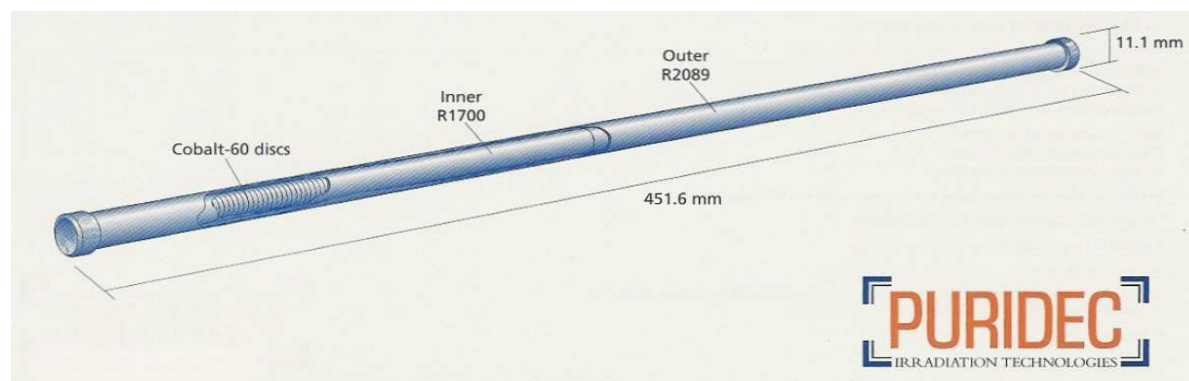
● Diffusion du rapport

2. L'incident du 06/01/2009

- Les sources et leur manipulation
- Les circonstances de l'incident
- Le risque potentiel
- Les suites de l'incident

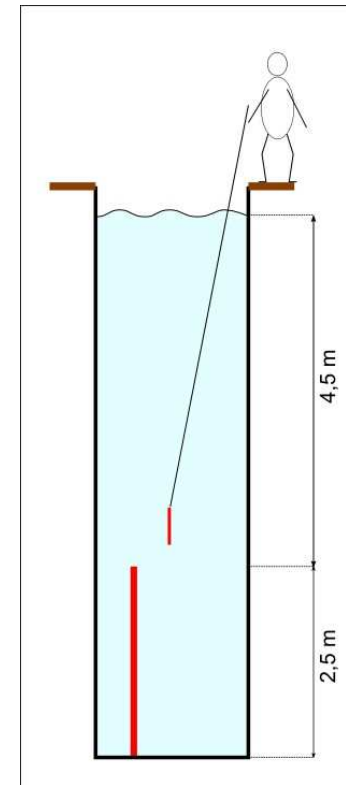
Les sources de Cobalt 60

- Emetteur γ
(2 photons : 1,17 & 1,33 MeV)
- Demi-vie = 5,27 ans
- Sources scellées sous double enveloppe
- Activité nominale (s. neuve) # 9 à 13 kCi (333 à 480 TBq)



La manipulation des sources

- Manipulation sous eau
(dans une piscine de stockage L 6 x l 1,8 x p 7,5 m)
- Moyen : perches creuses (3 à 4 tronçons de 1 à 2 m) avec embouts adaptés à l'opération en cours
- Dispositif anti-remontée des perches



Le dispositif anti-remontée

- Constitué d'un filin qui relie le haut de la perche à la ceinture de l'opérateur, il est supposé empêcher la perche de remonter au-delà de la hauteur nécessaire
- Il est explicitement prévu par les prescriptions techniques de nos installations

Les circonstances de l'incident

- Date : 6 janvier 2009
- Une opération de rechargement de cobalt est en cours
- Les inspecteurs constatent l'absence du dispositif anti-remontée au court d'une inspection inopinée

Le risque potentiel

- Risque potentiel d'irradiation du personnel présent en cellule, en cas de remontée excessive de la perche manipulant la ou les sources
- Pas de risque à l'extérieur de la cellule

La prévention du risque

- La prévention du risque repose sur :
 - L'épaisseur d'écran conservatrice
 - La présence de détecteurs de rayonnement dès que du personnel est présent en cellule (alarme sonore et seuil d'alarme adapté)
 - La consigne relative à l'évacuation immédiate de la cellule en cas d'anomalie sur ces détecteurs
 - Du personnel formé et expérimenté
 - Le dispositif anti-remontée des perches

Les suites de l'incident

- Incident sans impact sur le personnel et l'environnement
- Déclaration le 15/01/2010, compte rendu le 15/03/2010
- Incident classé au niveau 1 de l'échelle INES
- Un complément d'information sera adressé à l'ASN avant la prochaine manipulation des sources.



18 juin 2010